



COORDINATION FO

Groupe Airbus France

SALAIRE

Paris le 23 février 2026

POLITIQUE SALARIALE 2026

En application de l'accord relatif au statut social Airbus effectif depuis 2024, les négociations des 11 et 18 février ont permis d'établir un bilan de la situation du groupe. Si Airbus affiche une résilience solide dans un contexte international instable, **FO** reste attentif quant à la situation d'ATR, dont les indicateurs diffèrent des autres entités.

Sur le plan économique, l'exercice 2025 marque la fin du cycle de forte inflation avec un taux moyen de 0,9 %, une stabilité qui devrait se confirmer en 2026 selon les prévisions actuelles.

CALENDRIER

Le bilan de la transparence 2025 et les négociations 2026 dans chaque entité auront lieu entre fin février et tout début avril. Les accords seront applicables du 01/07/2026 au 30/06/2027.



VALEUR DU POINT ANCIENNETÉ

L'accord revendiqué et signé par **FO** en 2025 définit les modalités de calcul du point d'ancienneté pour l'exercice 2026 - 2027.

Ainsi, celui-ci évoluera au 1er janvier 2027 sur la base de 50 % de la politique salariale la plus élevée du Groupe.



www.fo-airbus.fr



FO Airbus

GRILLE SMH (SALAIRE MINIMUM HIÉRARCHIQUE)

Pour **FO**, la Politique Salariale est avant tout constituée d'Augmentations Générales et/ou Individuelles afin de garantir le maintien du pouvoir d'achat, reconnaître les compétences et l'engagement des salariés et accompagner les déroulements de carrière.

Par ailleurs, **FO** a revendiqué et obtenu dans la négociation "Reload" que la grille SMH Airbus soit décollée de celle de l'UIMM (Convention collective de la Métallurgie) afin de garantir une forte attractivité du Groupe Airbus.

A ce jour, la Direction refuse toute revalorisation de la grille pour 2026, estimant que l'écart est toujours suffisant avec une grille UIMM qui n'a pas évolué en 2025 et que la négociation 2026 n'a pas été signée alors qu'une évolution moyenne de la grille Airbus de 1,73% a été appliquée au 01/01/2026.

FO a cependant demandé à la Direction une nouvelle réunion pour étudier l'opportunité de faire évoluer à nouveau la grille Airbus, en fonction de la nouvelle grille UIMM et de l'évolution du contexte économique.

BUDGET PROMOTION

Les entités restent maîtresses de leur négociation et de l'identification d'un budget promotion. Si tel est le cas, **FO** revendique que ce budget serve à la mise au SMH quelles que soient les situations (promotion, mobilité vers un emploi de même classification etc.).

FO revendique également que toutes les mises au SMH lors d'une mobilité hors établissement d'origine, soient financées hors budget de la politique salariale.

Considérations **FO**

Les politiques salariales 2026/2027 doivent permettre :

- **L'accompagnement des déroulements de carrière, avec des budgets promotion uniquement dédiés à la mise systématique au SMH sans condition**
- **Des budgets d'Augmentations Générales (AG) garantissant le maintien du pouvoir d'achat**
- **Des budgets d'Augmentations Individuelles (AI) permettant la reconnaissance et l'évolution des salariés**

FO acte le maintien des modalités du point d'ancienneté (acquis par **FO** en 2025), le calendrier de négociation par entité ainsi que les dates d'application.

FO a revendiqué la tenue d'une nouvelle réunion dédiée à l'évolution de la grille SMH Airbus au regard de l'évolution de la grille UIMM à venir.

Enfin, FO considère que les résultats des différentes entités du groupe ne sont pas de nature à justifier d'écart sur les enveloppes globales de politiques salariales !

Les négociations salariales s'ouvriront d'ici quelques jours dans chacune des Divisions du groupe. FO restera vigilant à ce que ces niveaux soient cohérents et surtout solidaires pour les Divisions en difficulté !

Une réunion de relecture du projet d'accord est planifiée le 26 février

